

Electricité : la filière forêt-bois demande la dénonciation sans pénalités des contrats signés pendant la crise de l'énergie

Depuis juillet 2022, certaines entreprises de la filière forêt-bois rencontrent de fortes difficultés économiques, liées au renouvellement de leur contrat d'électricité en pleine période de crise énergétique. Fibois Occitanie, interprofession de la filière, et la FNB Occitanie ont sollicité et rencontré, le 26 avril dernier, les instances régionales et nationales pour demander la possibilité de dénoncer sans pénalités les contrats d'électricité signés.

Des factures qui ont augmenté de 350% en moyenne

Depuis juillet 2022, les entreprises de la filière forêt-bois rencontrent des difficultés économiques liées à l'obligation de renouvellement de leur contrat d'engagement pluriannuel auprès des fournisseurs d'électricité. Pour certaines entreprises, ce renouvellement s'est fait en pleine période de crise énergétique, sur la base de tarifs anormalement élevés.

Les entreprises de la transformation du bois (scieurs, fabricants de panneaux...) sont particulièrement touchées. Une enquête administrée par Fibois Occitanie et la FNB Occitanie auprès de cette branche d'activité a permis de mettre en lumière des factures d'électricité multipliées par 3,5 en moyenne entre 2021 et 2023. Dans certains cas, le facteur multiplicateur est de 5 ou 6, alors que la consommation n'a pas (ou peu) varié d'une année à l'autre. Pour atténuer ces hausses, l'Etat a mis en place un guichet d'aide au paiement des factures d'électricité. Mais ce dispositif peine à se mettre en place, car les dossiers à monter pour en bénéficier sont complexes à remplir pour les entreprises et à instruire pour l'Etat.

Une distorsion de la concurrence qui menace la filière

L'Etat a préconisé de « faire baisser les prix à court terme », notamment par des mesures de sobriété énergétique, c'est-à-dire de réduction de la consommation d'énergie. Mais l'industrie de la transformation du bois, de par son activité, ne peut pas atteindre cette sobriété sur la durée – du moins, pas dans l'immédiat. Et une répercussion des coûts de l'énergie sur l'aval de la filière mettrait en plus grande difficulté les entreprises de la construction ou du bois énergie.

Par ailleurs, cela crée une forte distorsion de la concurrence sur le marché. D'une part entre des entreprises françaises qui, en fonction de la date de renouvellement de leur contrat, n'ont pas les mêmes coûts de production pour un même produit ; d'autre part avec les entreprises européennes, dont les gouvernements ont appliqué des boucliers tarifaires différents. Pour la filière forêt-bois, il est aujourd'hui vital d'obtenir la possibilité de dénoncer, sans pénalités, les contrats passés avec les fournisseurs d'électricité (à l'instar de ce qui a été fait pour les TPE) et d'obtenir de l'Etat un bouclier tarifaire à 180 euros / MWh.

« Notre crainte majeure est de voir disparaître des entreprises essentielles à la vitalité de nos territoires, de notre filière, et à la valorisation du bois en Occitanie. »

Sylvain Fourel, Président de Fibois Occitanie & Pierre Sanguinet, Président de l'Union régionale Occitanie de la FNB
